



RAPPORT D'ÉTAPE DE 2016 PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL 2016-2021

INTRODUCTION

Science Nord s'efforce de fournir des biens, services et installations qui sont accessibles aux personnes handicapées. Notre Plan d'accessibilité pluriannuel sert de feuille de route qui nous aidera à nous acquitter de nos obligations et à supprimer les obstacles à l'accessibilité. Science Nord rendra compte tous les ans de l'état d'avancement de son plan et il l'examinera et l'actualisera au moins une fois tous les cinq ans. En outre, il veillera à ce que le plan soit affiché sur son site Web et qu'il soit offert en médias substituts sur demande.

Le présent document fait le point sur les travaux entrepris en 2016 pour satisfaire aux exigences du *Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées* (RNAI). Il traite de l'article 4(3) (a) du RNAI, qui oblige les organisations à préparer un rapport d'étape annuel sur les progrès réalisés vis-à-vis de leur plan d'accessibilité pluriannuel.

COMITÉ D'OBSERVATION DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ

Le Comité d'observation des normes d'accessibilité de Science Nord est chargé d'établir le plan d'accessibilité pluriannuel du centre et de veiller à la mise en œuvre des mesures qu'il expose, en collaboration avec les personnes ou unités responsables de chaque initiative.

Le Comité d'observation des normes d'accessibilité surveillera, sur une base courante, les modifications apportées à la Loi et à son règlement, et, suivant les besoins, incorporera ces changements dans le plan d'accessibilité du centre des sciences.

ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ AU RNAI POUR 2016

Science Nord a entrepris plusieurs initiatives pour respecter les exigences du RNAI. Le tableau ci-dessous présente ces exigences et les initiatives qui s’y rattachent.

PARTIE 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES

EXIGENCE	MESURE
<p>Élaborer des politiques sur l’accessibilité, y compris une déclaration relativement à l’engagement organisationnel. Mettre ces politiques à la disposition du public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La déclaration relative à l'engagement organisationnel figure toujours dans le Plan d'accessibilité pluriannuel de Science Nord. ✓ En réponse aux changements apportés par la province de l'Ontario à la réglementation concernant les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016, Science Nord a révisé et actualisé sa Politique sur l'accessibilité pour s'assurer d'être conforme avec ces changements. La Politique sur l'accessibilité actualisée est de nouveau consultable sur le site Web de Science Nord.
<p>Établir un plan d’accessibilité pluriannuel. Rendre compte tous les ans de la mise en œuvre du plan d’accessibilité pluriannuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Plan d'accessibilité sur cinq ans (2016-2021) a été élaboré au début de l'année 2016 en remplacement du Plan d'accessibilité de 2012-17. Le nouveau Plan d'accessibilité a été approuvé et publié sur le site Web de Science Nord. ✓ Le rapport d'avancement de Science Nord pour 2016 a été publié sur son site Web.
<p>Soumettre un rapport sur la conformité conformément à l’échéancier prescrit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le prochain rapport prescrit sur la conformité sera soumis avant la date limite du 31 décembre 2017.
<p>Intégrer l’accessibilité dans l’obtention ou</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification : Une vérification aléatoire de documents d'approvisionnement est réalisée

<p>l'acquisition de biens, de services ou d'installations, ainsi que l'obtention ou l'acquisition de kiosques libre-service.</p>	<p>pour garantir l'observation de l'exigence d'incorporer une conception, des critères et des caractéristiques d'accessibilité lors de la délivrance ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf lorsque cela n'est pas possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appel d'offre : L'agent d'approvisionnement et des contrats prend en considération et inclut les critères d'accessibilité appropriés à tous les appels d'offre. ✓ Formation : Tous les nouveaux membres du personnel, en charge d'activités, suivent une formation sur l'approvisionnement ou l'acquisition de biens, services ou installations d'accessibilité. ✓ Location d'installations externes : Le lieu précédemment utilisé par Science Nord pour ses populaires Cafés scientifiques manquait de certaines caractéristiques d'accessibilité. Après avoir étudié plusieurs autres lieux alternatifs, un nouveau lieu a été choisi pour être le site où auront lieu tous les futurs événements Cafés scientifiques. Ce lieu est mieux équipé pour accueillir les personnes handicapées.
<p>Dispenser une formation au RNAI et au Code des droits de la personne aux employés, bénévoles ou personnes qui participent à l'élaboration de politiques et à d'autres personnes qui fournissent des biens/services/installations au nom de Science Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveaux employés : Une formation et une preuve de formation sur les exigences du RNAI font partie du processus d'intégration des nouveaux employés de Science Nord, ce qui inclut une formation individuelle et un programme formel d'orientation. ✓ Formation supplémentaire : Une formation supplémentaire a été dispensée aux membres des services techniques de Science Nord sur la Conception des espaces publics dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ un module de Téléchargements des RH; ○ un cours d'accréditation intitulé

	<p>« Conseiller d'excellence en accessibilité des immeubles » dispensé par Excellence Canada, un organisme à but non lucratif spécialisé dans la formation, la mise en œuvre et l'accréditation de l'excellence organisationnelle au Canada.</p> <p>✓ Fournisseurs : Les fournisseurs assurant des services au nom de Science Nord sont tenus de soumettre un certificat stipulant que les membres de leur personnel ont suivi une formation conformément aux exigences de la réglementation sur l'accessibilité du service à la clientèle et des normes d'accessibilité intégrées (NAI).</p>
--	--

PARTIE II – NORMES POUR L'INFORMATION ET LES COMMUNICATIONS

EXIGENCE	MESURE
<p>Sur demande, fournir des formats accessibles et des aides à la communication à l'intention des personnes handicapées. Informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.</p>	<p>✓ Au cas par cas, Science Nord continue de répondre aux demandes de formats accessibles et d'aides à la communication à l'intention des personnes handicapées.</p>
<p>S'assurer que tous nouveaux sites Web et tout contenu Web sur ces nouveaux sites Web sont conformes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WCAG 2.0, niveau A, d'ici le 1^{er} janvier 2014 • WCAG 2.0, niveau AA, d'ici le 1^{er} janvier 2021 	<p>✓ En 2016, Science Nord fit appel aux services d'une société de conception Web externe afin de créer un nouveau site Web visant à améliorer l'accessibilité du site Web pour les personnes handicapées. Ce nouveau site Web a été publié au début de l'année 2017.</p> <p>Il a été conçu pour satisfaire aux lignes directrices WCAG2.0AA du RAI. Certains</p>

	<p>exemples incluent, mais sans s'y limiter, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des légendes : Créer des légendes pour des médias synchronisés en direct (vidéos YouTube) ○ Des descriptions audio pour tout contenu vidéo préenregistré ○ La présentation visuelle d'un texte ou des images d'un texte avec un rapport de contraste spécifique facile à lire ○ Texte redimensionné : Le texte peut être redimensionné sans technologie d'aide jusqu'à 200 % sans perte de contenu ou de fonctionnalité (sauf pour les légendes et les images de texte) ○ Images de texte : Si les technologies utilisées servent à la présentation visuelle, le texte est utilisé pour transmettre des informations plutôt que des images de texte ○ Les titres et les étiquettes doivent décrire le sujet des objectifs. ○ Une identification et une navigation uniformes (des composants de même fonctionnalité)
--	--

PARTIE III – NORMES POUR L'EMPLOI

EXIGENCE	MESURE
<p>Cette section du règlement comporte des règlements liés à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le recrutement, l'évaluation et la sélection • les formats accessibles et les aides à la 	<p>✓ Science Nord s'assure continuellement de la bonne conformité de ses pratiques d'emploi avec la Partie III du RNAI. Cela comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les personnes, incluant les candidats à un emploi, les candidats sélectionnés pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection, les candidats retenus et les employés, sont toutes avisées que des mesures d'adaptation sont offertes sur demande, en ce qui concerne le processus

<p>communication pour les employés</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intervention en situation d'urgence au travail • les processus de retour au travail • la gestion du rendement, le développement de carrière et le nouveau déploiement 	<p>d'embauche, la documentation ou les processus utilisé(e)s dans ce cadre, ainsi que des politiques pour l'adaptation aux besoins des employés handicapés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les demandes d'adaptation des employés handicapés sont traitées au cas par cas. Des fonds sont alloués tous les ans afin de satisfaire à ces demandes. À ce jour, toutes les demandes d'adaptation ont été traitées; ○ Science Nord maintient un processus écrit pour a) le développement de plans d'adaptation individuels documentés pour les employés handicapés; et b) le retour au travail d'un employé qui a dû s'absenter à cause d'une invalidité, demandant la mise en place de mesures d'adaptation liées à son handicap. ○ Science Nord prend en compte les besoins en accessibilité des employés handicapés, ainsi que les plans d'adaptation individuels dans les situations suivantes : a) utilisation de son processus de gestion du rendement, b) offre de possibilités de développement de carrière et d'évolution et c) redéploiement de nos employés handicapés.
--	---

PARTIE IV – NORMES LIÉES AU TRANSPORT

Du fait que Science Nord ne fournit pas de services de transport ni spécialisé ni conventionnel, cette section de la réglementation des Normes d'accessibilité intégrées ne s'applique pas.

PARTIE V – CONCEPTION D'ESPACES PUBLICS (Normes d'accessibilité pour l'environnement bâti)

EXIGENCE	MESURE
Cette section de la	En 2016, Science Nord a réalisé deux (2) contrôles

<p>Règlementation s'applique aux espaces publics nouvellement construits ou redéveloppés aux dates ou après les dates établies au calendrier dans la section 80.5 et couverts par la Partie O. Reg. 413/12, s. 6.</p>	<p>de ses installations (dont l'un d'entre eux portait spécifiquement sur la Partie V - CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS du RNAI, dans le but de constituer une liste des points à améliorer pour une meilleure accessibilité.</p> <p>Les améliorations ont été ensuite organisées par ordre de priorité sur une période de cinq (5) ans. Au cours de cette période considérée de 2016, les travaux suivants ont été effectués pour la réalisation des améliorations de l'année fiscale 2016/17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ouvre-portes automatiques installés dans deux (2) toilettes publiques situées dans notre bâtiment d'expositions scientifiques; • Des rampes d'accès installées au niveau de trois (3) portes de sortie; • Nous avons fait appel à un conseiller pour déterminer la meilleure marche à suivre afin d'offrir des sièges accessibles dans le populaire Théâtre de la découverte de Science Nord; • Un ordre de travaux interne a été émis pour rectifier la hauteur et la configuration du comptoir du Café cuivre à Terre dynamique, afin qu'il soit conforme aux exigences de hauteur maximale.
---	---

INITIATIVES D'ACCESSIBILITÉ ADDITIONNELLES ENTREPRISES EN 2016

Bien qu'elles ne soient pas directement liées aux exigences du RNAI, plusieurs initiatives ont été entreprises en 2016 pour améliorer l'accessibilité des installations de Science Nord, tant pour les employés que pour les visiteurs de Science Nord.

Normes de conception des expositions : Dans le cadre du Plan d'accessibilité 2016-21, Science Nord a identifié le besoin d'établir des normes de conception accessible pour les nouvelles expositions créées ou achetées par le Centre des

sciences. Une première ébauche de ces normes a été élaborée et partagée avec les personnes participant à la création de nouvelles manifestations.

Rampe d'accès à la scène : Jusqu'à récemment, la scène utilisée par le personnel et les conférenciers invités pour des présentations internes et publiques, n'était accessible que par des escaliers. Pour assurer de disposer d'un accès sans obstacles à la scène pour les personnes handicapées, une rampe homologuée par la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) a été achetée à cette fin.

Actualisation de l'alarme incendie : Le système d'alarme incendie du Centre des sciences a été actualisé afin d'inclure des signaux audio et visuels en remplacement de l'ancien système doté uniquement d'une alarme sonore. Cette mise à niveau assure au personnel et aux invités ayant une déficience visuelle ou auditive d'être avertis en cas d'évacuation du bâtiment.